

Le Conseil Municipal se suit dans cette préoccupation et demande à son Maire d'étudier la construction d'un abri : il pourrait être adossé au mur de soutènement des terres entourant l'église, immédiatement après la rue située derrière la Mairie.

M. Robert, soucieux de la santé morale des enfants qui sont livrés à eux-mêmes le jeudi, aimerait qu'ils soient rassemblés et dirigés vers le stade où un responsable, qui pourrait être un moniteur d'éducation physique, les prendrait en mains et organiserait leurs loisirs.

Il est ensuite question du fossé situé derrière les banquettes de l'avenue de Villeroi dont Monsieur Darblay a la servitude.

Le Maire prie Maitre Gilles de rechercher dans les actes de vente de la propriété de Villeroi, s'il est convenu que l'entretien du fossé appartient au propriétaire ce qui semble être exact, puisque Monsieur Darblay l'a toujours fait autrement.

La séance est ensuite levée à 23 h 20.

J. Guillet *J. L. Gauvin* *M. Guérard* *J. P. Léveillé*
J. Guillet *J. L. Gauvin* *M. Guérard* *J. P. Léveillé*
J. Guillet *J. L. Gauvin* *M. Guérard* *J. P. Léveillé*

Séance du Conseil Municipal du
quatre Janvier mil neuf cent soixante quatre

Le quatre janvier mil neuf cent soixante quatre, à vingt heures quarante ans, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie en séance extraordinaire, sous la Présidence de son maire étaient présents : cb. Judith, cb. Gauvin, Eugénie Holoint-Violette, Legrand, Gruffaut, Robert, Boursier, Boizillon, cb. Rice, cb. Parant ayant donné pouvoir à cb² Judith.

Absents excusés : cb. cb. Gilles, Rabier, Braubieu, Lument.

Secrétaire de séance : cb² Rice

Le President ouvre la séance.
Lecture est faite du procès verbal de la précédente réunion, au sujet duquel cb² Violette présente des observations relatives au projet de

construction du groupe scolaire décollant des programmes des Chouzets et de la cour d'école et du projet de construction de l'école maternelle contrarié par les difficultés soulevées par M. Brannoy.

Le budget additionnel qui avait été étudié par la Commission des Finances le 30 Décembre est ensuite soumis à l'examen du Conseil municipal.

Il présente un déficit de 104.228,19 résultant d'une mauvaise interprétation des chiffres du compte administratif ayant servi à l'établissement du budget complémentaire de 1962 ; le Receveur communal ayant donné des renseignements erronés et la vérification du Service de la Sous-Prefecture n'ayant rien relevé, l'autorité de tutelle interrogée conseille de résorber le déficit par un emprunt, ou de l'éponger sur 3 exercices ; la première solution paraît la meilleure puisque les travaux ayant occasionné le déséquilibre financier ayant trait à la première tranche d'assainissement de la commune. Il est possible de solliciter un prêt pour couvrir les dépenses de cet assainissement. La baisse du crédit agricole interrogée a dit que elle allait étudier dans le courant du premier trimestre 1964, la possibilité de répondre favorablement à notre demande.

Le Conseil municipal après ces explications vote le budget additionnel tel qu'il est présenté et souhaite que nous puissions obtenir un prêt pour résorber le déficit.

Le maire donne ensuite lecture d'un projet de convention avec la Société Rivalud relative à la taxe de régularisation des valeurs foncières concernant le programme de construction de 64 logements aux "Chouzets". Le Conseil communal après observation de M. Lavigillot sur l'application de la taxe (la loi des finances ne précisant pas si elle doit être perçue sur le volume construit ou le volume habitable) autorise son maire à la signer avec la réserve de modification du chiffre de 200 francs par logement si la taxe s'applique au volume total de construction.

Le maire informe le Conseil communal d'un projet dont M. Gervais architecte urbaniste l'a entretenu de la création d'une rue partant de la N° 153 après le Passage à niveau, écornant la propriété des Chouzets, traversant la rue Banville et aboutissant au chemin Herbeuse. Cette voie dont la largeur pourrait être de 18 à 20 mètres permettrait une liaison rapide avec la N° 191 en soulageant la circulation intérieure de la commune. Elle permettrait la construction de pavillons et d'immeubles dans les terrains la bordant.

Le Conseil communal se déclare favorable à ce projet, mais réserve sa décision avant son étude détaillée et chiffrée.

Le Conseil communal décide la construction d'un abri pour écoliers qui attendent le car les transportant au lycée ou l'école de Corbeil-Essonnes

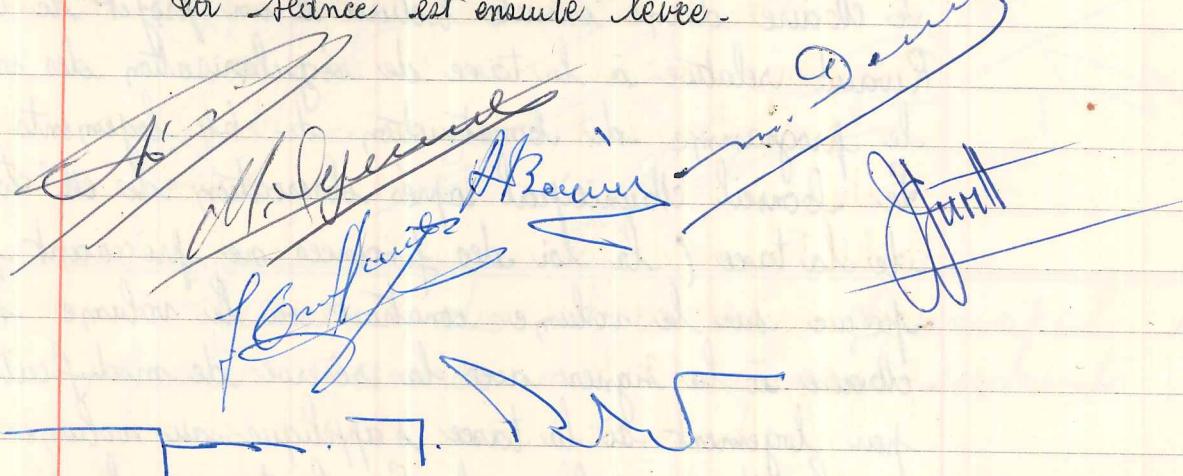
cb² Driollette accepte de le construire Place de la Croise Boissée à proximité de la Mairie.

Le conseil municipal décide d'interdire le stationnement des poids lourds Place de la Croise Boissée comme il détermine les distances de stationnement interdit rue de Bel Air (arrage entre la rue de l'Empeau et la rue Jean Jaurès) rue de la Fontaine (entre le vestibule de la mairie et 15 mètres au delà en direction de Fontenay.)

Monseigneur Géneux ayant fait une observation au sujet d'une facture de cb² Robert relative à l'équipement du second terrain de football, reprochant au maire de favoriser la Société de football au détriment des autres sociétés, comme le tennis et les boulles, demandant aussi que la commission des Finances soit réunie plus souvent pour l'étude des factures. Le maire lui répond qu'il ne croit pas défavoriser telle ou telle société au détriment d'une autre, qu'il a le souci de donner à notre jeunesse des installations sportives en rapport avec son développement et que d'ailleurs la facture incriminée rentre dans le cadre des aménagements qui ont été décidés par le Conseil municipal lors de l'acquisition du terrain annexe.

Il est ensuite demandé au Maire d'écrire à l'administration des chemins de fer pour la prire d'autoriser la gare de Abbeney, comme cela se fait dans certaines gares, à livrer des cartes hebdomadaires de circulation du métro. Il faudrait donner le chiffre des usagers; la gare de Abbeney doit être en mesure de le fournir.

La séance est ensuite levée.



Séance du Conseil municipal du quinze Février mil neuf cent soixante quatre

Le quinze février mil neuf cent soixante quatre, à vingt heures qua-
rante cinq, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni à
la mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de son maire.
Etaient présents : cbcb Judith, cbmme Baulieu, Violette, Legrand,
Truffaut, Cumant, Robert, Nice

cb. Parant ayant donné pouvoir à cb² Judith

Absents excusés : M. Géneux, Boursier, Rabier

Absents : M. Gillo, Loryillon